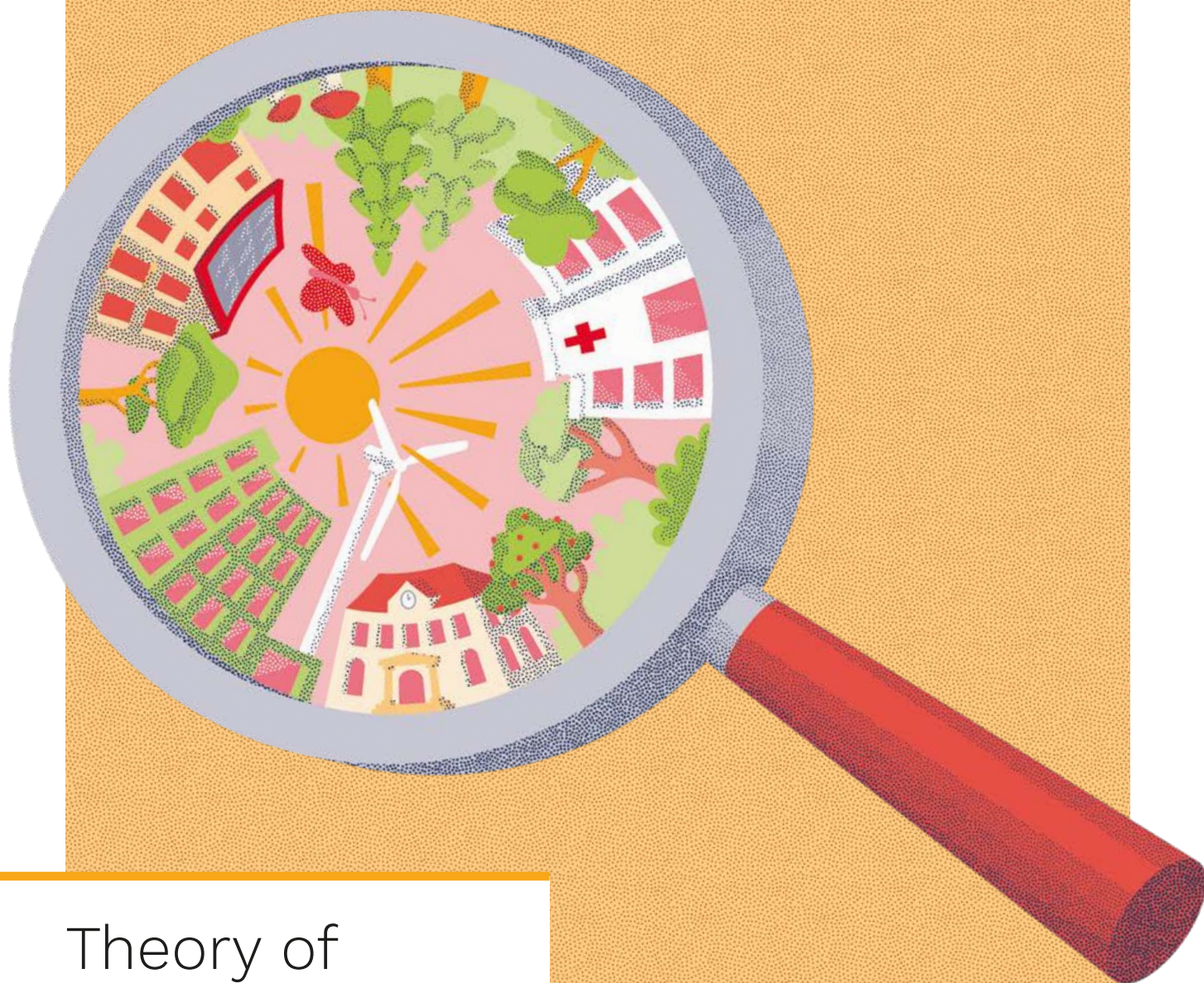




Theory of Change

Comment rendre
l'impact mesurable

À partir de la page 4

Abendrot Immobilien
AG – la proximité
comme principe

Page 10

Nos conseils :
économiser pour en
profiter plus tard

Page 14

Développer des structures adaptées à nos valeurs

En tant que premier membre externe du comité d'investissement d'Abendrot en 2015, j'ai rapidement remarqué à quel point ce comité était axé sur les valeurs : il y avait beaucoup de bonnes idées, certes, mais encore trop peu de structure pour prendre en compte, outre les valeurs, l'impact financier des investissements. Pour répondre à ce besoin, le comité a été élargi à un deuxième expert externe après le départ d'un membre de longue date. Dominique Becht, qui m'a été recommandé par mon réseau, est compétent, expérimenté, empreint d'empathie et animé par des valeurs. Sa nomination a permis de fonder les bases nécessaires pour accorder une plus grande importance à la dimension financière lors des discussions sur la durabilité et l'impact.

Dominique a finalement pris la direction du service des titres chez Abendrot voici cinq ans. Son siège au sein du comité a été repris par Julian Kölbel. Là encore, c'est la personne qui a compté, bien plus que ses seules compétences techniques : au cours du processus de sélection, nous avons rencontré des personnalités de renom du secteur financier et avons constaté que les connaissances et l'expérience en matière de direction ne suffisaient pas à elles seules. Ce qui est déterminant, c'est de percevoir les valeurs d'une personne. Avec Julian, alors futur maître de conférences spécialisé dans la durabilité dans le secteur financier à l'Université de Saint-Gall (HSG), cela fonctionne à merveille. Tout comme récemment avec Claudia Petersen, notre troisième membre externe : chez elle, nous avons trouvé les connaissances approfondies que nous recherchions en matière d'investissements sur les marchés privés – le respect des valeurs de durabilité étant une condition incontournable. Claudia allie ces deux compétences et apporte en outre beaucoup d'enthousiasme et d'engagement au sein du comité d'investissement.

Cela montre à quel point le choix des personnes appelées à siéger au sein de ces instances est crucial. Être prêt à faire un effort supplémentaire, à assumer cette charge de travail additionnelle dans le but d'avoir un impact et d'assurer la durabilité, voilà ce qui nous caractérise tous chez Abendrot. Ce n'est pas seulement un élément clé de notre

ADN, mais aussi un argument essentiel qui distingue Abendrot de ses concurrents.

Marc Possa, licencié en économie, économiste, membre externe du comité de placement des titres

Courrier de votre caisse de pension

Étant affilié à la caisse de pension Abendrot par votre employeur, vous recevez deux fois par an notre magazine « Info ». Vous y trouverez des articles intéressants, des informations utiles sur Abendrot ainsi que des explications claires sur le système de prévoyance.

Sommaire

Placements

- 4 Theory of Change – comment rendre l'impact mesurable

Avis

- 8 Tout le monde transpire – et Albert Rösti détourne l'attention du problème de la protection du climat

Immobilier

- 10 La proximité comme principe
- 12 Assurer la stabilité grâce à l'immobilier

Prévoyance

- 13 La 13^e rente AVS fait son apparition
- 14 Économiser dès maintenant pour en profiter plus tard
- 16 Un départ, deux nouvelles élections et de nombreuses perspectives
- 18 Passation de pouvoir au sein du Conseil de Fondation

Les valeurs créent un impact



Deux principes : la responsabilité des membres du Conseil de Fondation et la participation des assurés

Les fondatrices et fondateurs d'Abendrot se sont inspirés de certaines valeurs. Nous voulions créer une caisse de retraite dans laquelle l'individu occupe une place centrale. L'argent qui nous était confié devait être investi avec soin, conformément aux principes « santé, environnement, équité ».

« Bon nombre des valeurs que nous avons formulées à nos débuts et que nous avons ensuite mises en pratique font aujourd'hui partie du bien commun. »

La « rente de concubinage » en est un premier exemple : Abendrot a été la première caisse de retraite à l'introduire pour les couples non mariés. Les couples qui vivent ensemble sans acte de mariage officiel doivent eux aussi bénéficier de cette protection.

Notre politique d'investissement en est un deuxième exemple. Les placements financiers doivent

être respectueux de l'environnement. Cette idée a souvent fait sourire aux débuts d'Abendrot. Aujourd'hui, la situation a changé. Il apparaît désormais que, grâce à nos valeurs, nous disposons non seulement de placements solides, mais générons également des rendements considérables.

Le Conseil de Fondation, les comités d'investissement et la direction assument leurs responsabilités et agissent conformément à leurs valeurs. Les résultats sont convaincants à tous les niveaux.



Dr. Hans-Ulrich Stauffer
Associé fondateur
et ancien codirecteur
général d'Abendrot

Theory of Change – comment rendre l'impact mesurable

Pour Abendrot, investir de manière durable va bien au-delà du simple fait d'exclure les entreprises problématiques ou de veiller à obtenir de bonnes notations ESG. Nos ambitions vont plus loin : nous souhaitons apporter, grâce aux fonds de prévoyance de nos assurés, une contribution positive à l'environnement et à la société – et mesurer cette contribution avec la plus grande précision possible. Car ce n'est qu'en comprenant comment nos investissements déploient leurs effets que nous pourrions développer notre stratégie d'investissement de manière ciblée et améliorer continuellement son impact.

Cela fait déjà un certain temps que nous réfléchissons à la manière d'élaborer un rapport de développement durable axé sur l'impact pour nos investissements. Mais c'est précisément là que réside le défi. En effet, l'impact d'un investissement n'est pas aussi facile à mesurer que son rendement.

Pour nous, cela signifie « une prévoyance avec impact »

Par « impact », nous faisons référence aux changements auxquels contribuent nos investissements dans les domaines de l'environnement et de la société. La question déterminante est la suivante : quelle contribution concrète un investissement apporte-t-il – et entraîne-t-il réellement des changements positifs ?

Un exemple : si Abendrot investit dans un projet qui permet à des familles de petits agriculteurs du Sud d'accéder à des financements, cela peut améliorer leurs moyens de subsistance. Ces familles reçoivent des capitaux pour mettre en place des méthodes agricoles durables et augmenter leurs rendements. Cependant, l'impact ne résulte pas uniquement de la mise à disposition du capital, mais du fait que les entreprises et

les projets dans lesquels on investit utilisent ce capital de manière ciblée. Un financement peut également avoir des conséquences négatives involontaires – par exemple, lorsque les crédits entraînent un surendettement ou que la surexploitation agricole endommage les sols à long terme. Mais comment évaluer si un investissement produit réellement l'impact souhaité ?

L'impact nécessite des objectifs clairs

Pour que l'impact soit clairement identifiable, il faut des objectifs précis et des critères mesurables. En collaboration avec les spécialistes du développement durable du cabinet de conseil Wavestone, Abendrot a donc développé un modèle d'impact : notre « Theory of Change ».

Le point de départ est la chaîne d'impact de nos placements. Elle décrit le lien entre l'investissement, l'activité et l'impact. Sur cette base, notre « Theory of Change » définit des objectifs concrets et des indicateurs d'impact mesurables (KPI). Ces objectifs s'appuient sur les leviers d'impact de notre matrice d'impact (voir le code QR ci-dessous) et les relient aux valeurs et aux objectifs définis dans le règlement de placement d'Abendrot.

La « Theory of Change » met en évidence les leviers d'impact dont nous disposons en tant qu'investisseur, les effets concrets que nous visons avec nos investissements, ainsi que les résultats générés par l'activité des entreprises dans lesquelles nous investissons. Cela permet de vérifier si l'impact souhaité est réellement atteint et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont possibles.

Notre rapport d'impact ne sert donc pas uniquement à fournir des informations transparentes à nos assurés. Il nous offre également une base pour affiner

Chaîne d'impact de nos biens immobiliers

Entrées

Ressources telles que le capital, les connaissances et l'engagement (par exemple, le financement d'une entreprise)



Activités

Utilisations de ces ressources par les entreprises pour obtenir des résultats concrets (par exemple, mise en œuvre de projets solaires)



Sorties

Résultats directement mesurables des activités (par exemple, nombre d'installations solaires mises en place)



Aboutissements

Changements au niveau de l'environnement, de la société ou des entreprises (par exemple, réduction des émissions de CO₂, remplacement des systèmes de chauffage à énergie fossile)



Impact

Effets à long terme sur l'environnement et la société (par exemple, la réalisation des objectifs climatiques de l'Accord de Paris)

en permanence notre stratégie d'investissement, préciser nos objectifs et ainsi améliorer de manière ciblée notre contribution à la résolution des défis écologiques et sociétaux.

Leviers d'impact des investisseurs et des entreprises

Nous faisons la distinction entre les leviers d'impact en tant qu'investisseur et ceux qui relèvent de la responsabilité des entreprises.

Leviers d'impact investisseurs

- Financement de la croissance
- Engagement
- Soutien au management

Leviers d'impact entreprises

- Produits
- Services
- Utilisation des ressources
- Émissions

De l'intention à l'effet

Notre capacité à influencer la réalisation de cet impact dépend largement de la catégorie des placements. Une distinction entre les placements cotés en bourse et les placements sur les marchés privés est faite.

En ce qui concerne les placements cotés en bourse, notre influence est limitée : nous n'investissons pas dans des entreprises dont les modèles économiques

vont à l'encontre de nos principes. Parallèlement, nous assumons activement notre responsabilité en tant qu'actionnaire : en collaboration avec la Fondation Ethos (ou, directement avec nos partenaires d'investissement), nous exerçons nos droits de vote et participons au processus d'engagement auprès des entreprises. Cette « gestion responsable » contribue à ancrer les questions de développement durable au sein des entreprises et à susciter des améliorations.

Il n'est toutefois possible d'évaluer l'impact des placements cotés en bourse que de manière indirecte. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les rapports de développement durable des entreprises elles-mêmes ainsi que sur des analyses indépendantes réalisées par des tiers, par exemple par Ethos ou des ONG telles que Public Eye.

Dans le cas des placements sur le marché privé, notre influence est nettement plus grande : nous fournissons directement des capitaux à des entreprises, des projets ou des fonds. Ce qui nous permet de contribuer activement à définir leur orientation et à favoriser leur développement durable. Ces placements présentent donc un potentiel d'impact plus élevé.

La classification de nos placements dans la matrice d'impact est effectuée par Abendrot elle-même. Il est donc important de justifier ce classement de manière transparente et compréhensible. La « Theory of Change » en est la base : elle définit, pour chaque catégorie, des objectifs d'impact concrets et des indicateurs mesurables, grâce auxquels notre évaluation peut également être vérifiée.



Règlement de placement, articles 2 et 9

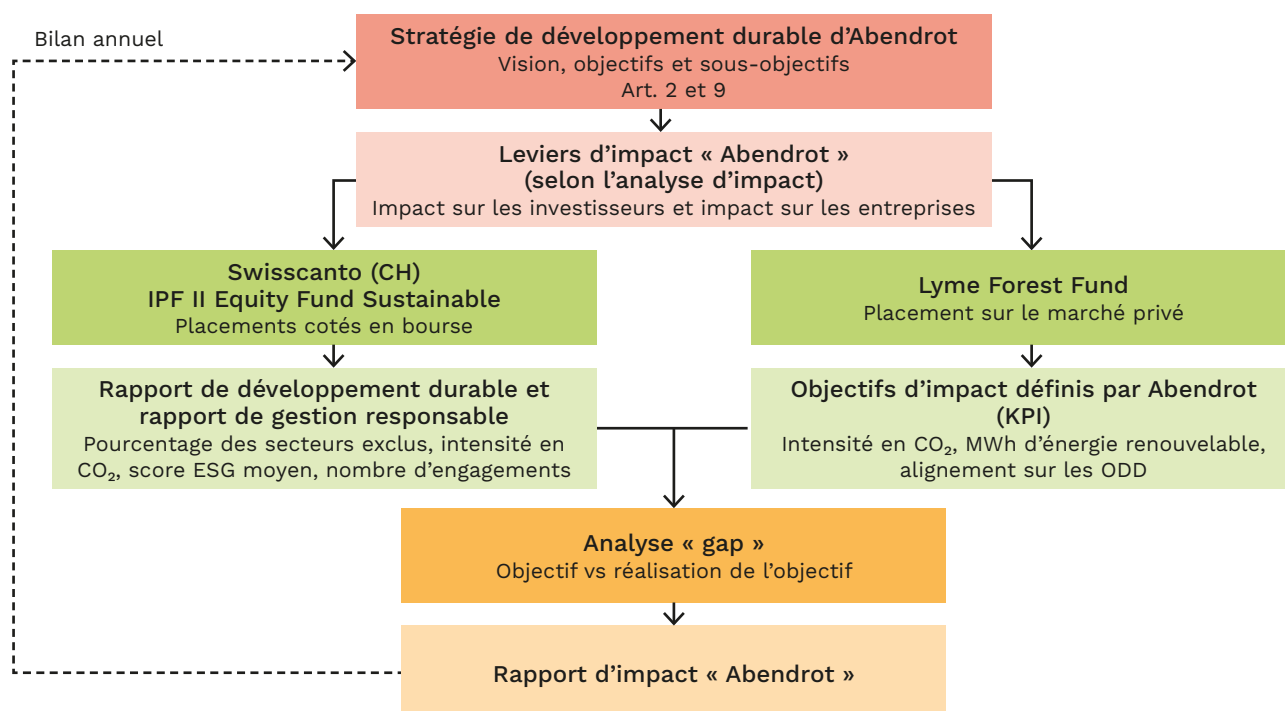


Répartition selon l'analyse d'impact

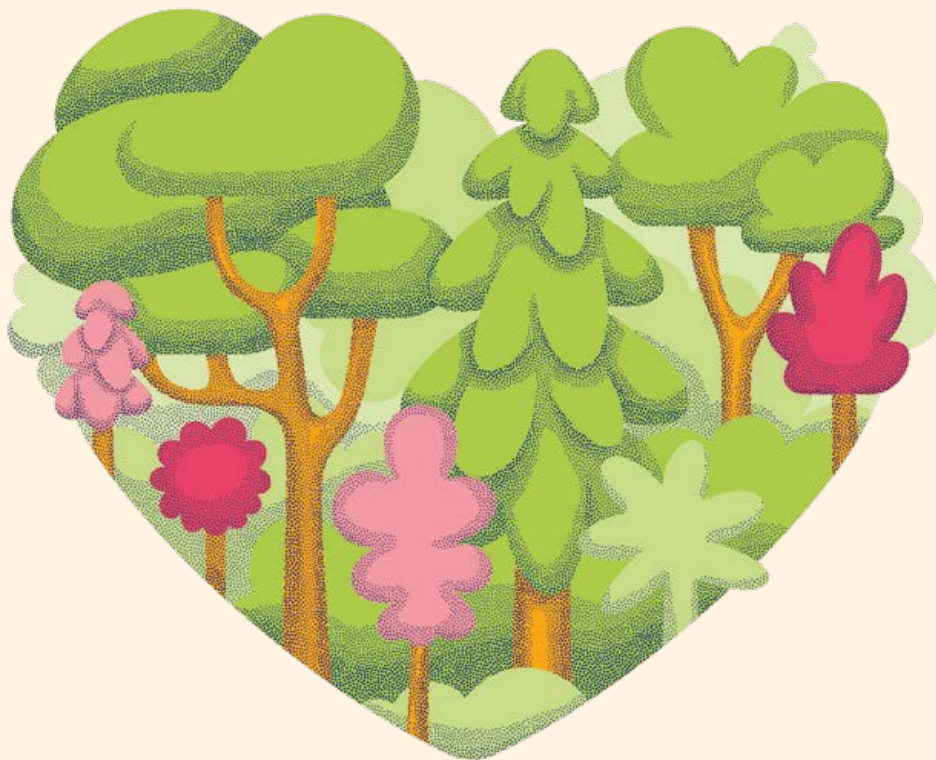
Rendre l'impact compréhensible

Une « Theory of Change » ne permet pas de prouver entièrement l'impact : les changements sociaux et écologiques résultent en effet de nombreux facteurs. Elle offre toutefois un cadre clair permettant de présenter de manière transparente les objectifs, les hypothèses et les résultats obtenus. Pour Abendrot, il s'agit donc d'un outil essentiel pour évaluer son impact en toute transparence et faire évoluer ses propres exigences.

Les exemples suivants montrent comment cette logique peut s'appliquer à différentes catégories de placements.



Lyme Forest Fund



Exemple d'investissement sur le marché privé / matrice d'impact : classification C4

Depuis 2018, Abendrot investit dans le Lyme Forest Fund, qui allie investissements forestiers durables et protection à long terme des forêts.

Objectifs

Cet investissement contribue à la protection du climat, à la biodiversité et à l'utilisation durable des ressources.

Nos leviers d'impact (entrées)

En tant qu'investisseur, nous apportons des capitaux à un modèle qui allie la protection des forêts à une gestion durable.

Les activités

Le fonds suit le principe de la « forêt productive » : les surfaces forestières sont protégées à long terme tout en étant gérées de manière durable selon des normes reconnues.

Résultats mesurables (sorties)

- Environ 252 000 hectares de forêts gérées de manière durable
- 25 600 hectares de zones protégées à long terme
- 4820 hectares de reboisement avec des espèces d'arbres locales

Effet à long terme (impact)

Cet investissement contribue à préserver les forêts en tant que puits naturels de CO₂, à protéger les habitats et, parallèlement, à créer des perspectives économiques dans les régions rurales.

Le Lyme Forest Fund fait partie de l'EBG Global Impulse Fund, un fonds de capital-investissement géré par EBG Investment Solutions :



Swisscanto (CH)

IPF II Equity Fund Sustainable



Exemple de placements cotés en bourse / matrice d'impact : classification C2

Abendrot investit, par l'intermédiaire du Swisscanto Equity Fund Sustainable, dans des entreprises qui encouragent les solutions écologiques et sociales. De plus, la gestionnaire du fonds, la ZKB, fait valoir ses droits d'actionnaire pour inciter les entreprises à adopter un comportement plus durable.

Objectifs

Ce placement contribue à la protection du climat, à l'amélioration des soins de santé, à l'inclusion sociale et à une gestion d'entreprise responsable.

Nos leviers d'impact (entrées)

Abendrot investit dans un fonds qui sélectionne des entreprises selon des critères de durabilité et qui, grâce à ses droits d'actionnaire, exerce une influence sur la poursuite de leur développement durable.

Les activités

Le fonds achète des actions d'entreprises et acquiert ainsi des droits d'actionnaire. La gestionnaire du fonds, ZKB, utilise ces droits pour engager le dialogue avec les entreprises et exercer son influence lors des votes. Elle exige ainsi davantage de transparence, des objectifs de développement durable obligatoires et des améliorations concrètes.

Résultats mesurables (sorties)

- Après du prestataire de services de soins BrightSpring Health Services, la ZKB s'engage en faveur d'un meilleur reporting en matière de développement durable et de la définition d'objectifs mesurables concernant le climat et les collaborateurs.

- Chez Amazon, la ZKB a soutenu deux motions présentées par des actionnaires. Ceux-ci réclamaient davantage de transparence concernant les émissions de gaz à effet de serre liées à la vente de produits de fournisseurs tiers et concernant l'impact climatique des centres de données.

Effet à long terme (impact)

Ce fonds montre que même les placements cotés en bourse peuvent avoir un impact lorsque les actionnaires exercent activement leur influence.

Vers la fiche d'information :





Avis

Tout le monde transpire – et Albert Rösti détourne l'attention du problème de la protection du climat

Trop dangereuse, trop coûteuse, trop tardive et inutile : l'énergie nucléaire échoue partout dans le monde en raison de ses coûts élevés, des retards de construction et des risques qu'elle comporte. Pourtant, la Suisse s'apprête à débattre de la construction de nouvelles centrales nucléaires. Albert Rösti détourne ainsi l'attention de son échec en matière de lutte contre le changement climatique.

Les négociants en carburants de Swissoil ont de quoi se réjouir. Leur meilleur collaborateur siège au Palais fédéral Nord. Malgré une canicule record, c'est désormais la question du nucléaire qui fait débat. L'indifférence d'Albert Rösti envers la protection du climat passe ainsi au second plan. Personne ne parle de ses réductions insuffisantes de CO₂, des émissions élevées d'un secteur financier non réglementé ni de l'absence de transition dans les transports, malgré l'énorme intérêt suscité par l'extension des zones limitées à 30 km/h, les vélos électriques et les pistes cyclables sécurisées.

La seule vitesse qu'Albert Rösti connaisse, c'est la marche arrière. La limitation à 30 km/h vient d'être rendue plus difficile par un arrêté. La taxe sur le CO₂ doit être supprimée et remplacée par un système opaque d'échange de quotas d'émission. Et avec le nouveau débat sur le nucléaire, Albert Rösti se précipite au secours de ses amis intimes, le clan « Blackout » de la famille de milliardaires Aegerter. Celle-ci a récolté plus d'un demi-million de francs pour son initiative populaire grâce à des signatures achetées et à un nombre record de signatures falsifiées, sans que la Chancellerie fédérale n'ait engagé de poursuites pénales pour ces falsifications.¹

Un montant de plusieurs millions devrait également être versé sous forme de « dons aux partis » pour financer le lobbying. Qui-conque a déjà été actif au Palais fédéral sait que la corruption en Suisse est légale et normale, mais on ne le dit pas ouvertement.

Contre les énergies renouvelables

Pour la construction d'une nouvelle centrale nucléaire, le lobby nucléaire veut puiser dans la redevance d'accès au réseau. Cet argent, qui finance aujourd'hui la production d'électricité à partir du soleil, du vent, de la biomasse et de l'hydroélectricité, devrait être réaffecté aux centrales nucléaires. De nouvelles capacités déclencheraient une concurrence ruineuse, dont souffrirait particulièrement l'hydroélectricité – en premier lieu les centrales fluviales peu flexibles –, tandis que le photovoltaïque (PV) est plus flexible grâce aux batteries.

Contre la volonté du peuple

En 2017, 58% des électeurs ont voté en faveur de l'interdiction de construire de nouvelles centrales nucléaires ; en 2024, 68,7% se sont prononcés en faveur du développement des énergies renouvelables (hors hydroélectricité) pour atteindre une production annuelle de 45 TWh, soit le double de la production actuelle des centrales nucléaires. À elle seule, l'énergie photovoltaïque a progressé de 2 TWh en 2025 (+33%) et a couvert plus de 25% de la consommation d'électricité durant l'été 2026, particulièrement chaud et peu pluvieux.

Avec son revirement, le conseiller fédéral Rösti compromet la stratégie énergétique qui a fait ses preuves. En 2025, le photovoltaïque, l'éolien et la biomasse fournis-

¹ Thomas Knellwolf, Quentin Schlapbach: L'initiative « Blackout » s'enlise dans le marécage des signatures frauduleuses, « Tages-Anzeiger », 5 septembre 2024

saient déjà plus de 15% de la consommation finale, l'hydroélectricité 55% ; les objectifs de développement adoptés en 2017 (11,4 TWh pour 2035) seront atteints dès 2026, soit neuf ans plus tôt que prévu.

Les reproches selon lesquels la production d'électricité renouvelable ne progresserait pas relèvent, sous cet angle, de la pure diffamation. Elles détournent l'attention du fait que l'UDC et son conseiller fédéral font tout pour entraver ce développement : suppression de la rémunération minimale pour le photovoltaïque, absence de plan sectoriel pour l'électricité d'hiver, recours contre chaque éolienne jusqu'aux plus hautes instances judiciaires, le tout probablement financé et orchestré par les fanatiques du nucléaire de la famille Aegerter.

Christoph Brand, directeur général d'Axpo, a déclaré en 2021 que « les nouvelles centrales nucléaires coûtent deux fois plus cher que le photovoltaïque ». Depuis, les panneaux solaires et les batteries ont encore baissé leur prix. Les façades, les toitures solaires et les installations agri-photovoltaïques situées à des altitudes modérées, comme à Mont-Soleil (1200 m), fournissent 40% de la production hivernale, comme le montrent les données de mesure recueillies depuis 1993.

Pendant ce temps, la Terre surchauffe. Les êtres humains, les animaux et les plantes ne sont pas préparés à des températures comprises entre 30 et 45 degrés. Partout, on manque déjà d'eau, d'eau potable et de fourrage. Les récoltes se dessèchent, le permafrost fond, mettant en danger les villages de montagne, les feux de forêt se multiplient, d'immenses zones urbaines côtières sont menacées et finiront par sombrer dans la mer.



Par Rudolf Rechsteiner,

conseiller national du PS de 1995 à 2010, chargé de cours en développement de projets dans le domaine des énergies renouvelables à l'EPF de Zurich

Il faudrait désormais interdire l'immatriculation des véhicules et des systèmes de chauffage fonctionnant aux énergies fossiles, et instaurer une taxe incitative dans le secteur aérien. À cela s'ajouteraient une installation solaire sur chaque toit et une batterie dans chaque cave.

Mais Rösti n'en fera rien. Notre conseiller fédéral en charge de ce dossier continue de travailler pour le lobby des énergies fossiles plutôt que pour l'intérêt général.

Pourtant, le marché a déjà tranché depuis longtemps. En 2025, le soleil, le vent et les batteries ont remplacé, en 83 heures, la production annuelle d'une centrale « 1x Gösgen » à l'échelle mondiale. Il n'y a pas besoin de nouvelles centrales nucléaires. Ce qu'il faut désormais, c'est protéger la population contre la chaleur et atteindre la neutralité carbone.

Cette contribution nous permet d'offrir un espace dédié à une analyse approfondie et pertinente des débats actuels sur la politique énergétique. Rudolf Rechsteiner, ancien conseiller national du PS, expert en énergie, chargé de cours à l'ETH Zurich et lié à Abendrot depuis sa création, éclaire les thèmes centraux liés à la transition énergétique selon son point de vue.

La proximité comme principe

La durabilité ne s'arrête pas à l'achèvement d'un bâtiment. La manière dont un bien immobilier est géré au quotidien – et la façon dont sont traitées les personnes qui y vivent et y travaillent – sont également déterminantes. C'est précisément pour cette raison qu'Abendrot a fondé en 2015 sa propre filiale, Abendrot Immobilien AG (AIAG). Celle-ci assure la proximité nécessaire avec les locataires et veille à ce que les principes d'Abendrot soient également respectés dans la gestion quotidienne : une approche sociale, durable et axée sur le long terme.

AIAG a pour ambition d'être au plus près des personnes qui vivent et travaillent dans les biens immobiliers qu'elle gère. « Nous recherchons délibérément la proximité avec nos locataires », explique Stefan Wolf, directeur général. Ce principe s'applique aussi bien aux logements qu'aux locaux commerciaux et aux bureaux. Les collaborateurs de AIAG sont joignables personnellement et prennent en charge les demandes de leurs clients.

Cette proximité se reflète également dans la location. Ce n'est pas toujours la solvabilité qui détermine à elle seule qui obtient un appartement ou un local commercial. AIAG veille tout particulièrement à prendre en considération les candidats qui ne répondent pas aux critères « habituels ». L'objectif est d'assurer une bonne diversité au sein de chaque bien immobilier.

Tous les biens immobiliers ne sont pas gérés directement par AIAG. Elle collabore avec des partenaires régionaux pour les secteurs situés hors de la Suisse du Nord-Ouest. Ceux-ci se chargent sur place du contact direct avec les locataires, de l'entretien régulier et de la remise en location. AIAG coordonne les travaux supplémentaires et se charge de l'ensemble de la gestion administrative – des baux à l'encaissement des loyers, en passant par le décompte des

frais de chauffage et des charges. Ainsi, le lien avec les biens immobiliers et leurs locataires est maintenu même là où une gestion externe intervient sur place.

Le développement durable se manifeste au quotidien

L'engagement d'Abendrot en faveur du développement durable se reflète également dans la gestion quotidienne. Ainsi, lorsqu'un appareil est défectueux ou qu'un équipement est endommagé, la priorité est donnée à la réparation. Ce n'est que lorsque la remise en état n'est plus rentable qu'un remplacement est envisagé. Il en va de même pour les travaux de remise en état des logements lors de rénovations et de remises de clés : il ne s'agit pas de tout renouveler, mais uniquement ce qui est vraiment nécessaire.

Une interface avec deux perspectives

AIAG doit tenir compte de deux aspects : d'une part, les objectifs d'investissement à long terme d'Abendrot, les biens immobiliers doivent conserver leur valeur, être développés de manière durable et apporter une contribution stable à la prévoyance professionnelle sur le long terme. D'autre part, les besoins des personnes qui utilisent ces biens immobiliers au quotidien.

Abendrot Immobilien AG

- Filiale de la Fondation Abendrot
- Fondée en : 2015
- Siège : Bâle
- Équipe : 11 collaborateurs
- Mission : gestion des biens immobiliers d'Abendrot

Concilier ces deux perspectives est l'une des missions essentielles de la gestion immobilière. « Nous devons être à l'écoute du marché pour pouvoir développer des projets et proposer des biens immobiliers qui répondent aux besoins des locataires », explique Wolf.

À l'écoute des locataires

Début 2026, AIAG a souhaité évaluer plus précisément l'accueil réservé à cette initiative dans la pratique. À travers une enquête approfondie menée auprès des locataires, elle a évalué le degré de satisfaction de ces derniers quant à leurs conditions de vie ou de travail et à la gestion des logements.

« Sur ce point, je tiens avant tout à remercier Abendrot, car c'est elle qui met à ma disposition les logements que je peux proposer aux locataires », précise Wolf – une référence à l'étroite collaboration entre la propriétaire et la gérante, qui se traduit au final par la satisfaction des locataires.

Une numérisation raisonnable

AIAG entend rester fidèle à ses objectifs et à ses valeurs à l'avenir également. C'est pourquoi elle poursuit sa transition numérique afin de simplifier les moyens de communication. Actuellement, cette transition concerne les processus internes ; la prochaine étape



L'équipe d'Abendrot
Immobilier AG à Bâle

prévue est la mise en place d'un portail client qui permettra aux locataires de faire part de leurs demandes à tout moment par voie numérique.

Malgré toutes les avancées techniques, la valeur ajoutée de AIAG réside toutefois dans le contact humain. « Les collaborateurs qui n'apprécient pas les échanges personnels avec leurs semblables ne se sentiraient probablement pas à l'aise chez nous », déclare Wolf.

Un haut niveau de satisfaction dans les biens d'Abendrot

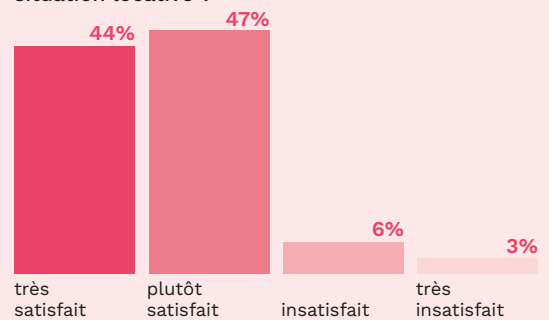
Comment les gens perçoivent-ils leurs espaces de vie et de travail, ainsi que leurs relations avec l'administration ? Une enquête approfondie menée en janvier 2026 par AIAG auprès de 186 locataires dresse un bilan réjouissant : environ 90% des locataires participants se déclarent très satisfaits ou plutôt satisfaits de leur situation locative. La qualité de vie, l'emplacement, le rapport qualité-prix et l'accompagnement personnalisé sont particulièrement appréciés. L'accessibilité de la gestion est également jugée positivement : 88% des locataires s'en déclarent très satisfaits ou plutôt satisfaits.

L'enquête révèle un potentiel d'amélioration en matière de communication : les informations doivent parvenir aux bonnes personnes au bon moment – et, compte tenu du flot d'informations actuel, elles doivent également être réellement prises en compte.

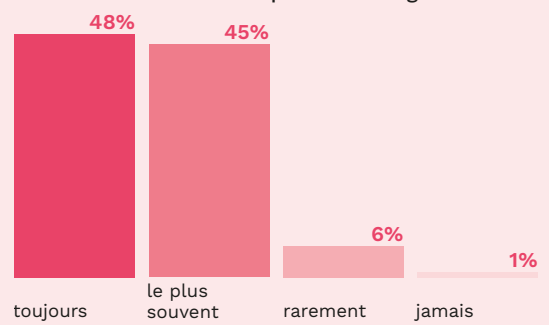
Ces retours confirment ainsi la volonté d'Abendrot d'être à l'écoute de ses locataires. Ils mettent également en évidence les domaines dans lesquels la gestion peut encore être améliorée. Les résultats seront donc utilisés pour développer de manière ciblée la qualité et le service au quotidien.

Voici comment les locataires évaluent leurs conditions de logement et suivi personnalisé :

Dans quelle mesure êtes-vous satisfait de votre situation locative ?



Selon vous, vos demandes ont-elles été résolues/traitées à l'issue de leur prise en charge ?



Pour en savoir plus sur les résultats de l'enquête auprès des locataires, consultez le magazine en ligne.

Assurer la stabilité grâce à l'immobilier

Environ un tiers des placements d'Abendrot est investi dans l'immobilier. Ce secteur constitue un pilier essentiel de notre stratégie d'investissement : l'immobilier génère des revenus stables à long terme tout en offrant la possibilité de développer et de gérer la valeur de manière durable.

Abendrot détient directement ses biens immobiliers – et contrôle ainsi leur développement et leur gestion. Cela vaut également pour ses propres projets de développement de sites : nous pouvons ainsi participer dès le début à la conception de nouveaux espaces de vie et de travail, et à leur évolution à long terme.

Environ 41% du portefeuille immobilier est consacré à l'habitat, le reste étant réparti entre les locaux commerciaux, les entrepôts et les parkings. La forte pro-

portion de logements assure une certaine stabilité : le logement est un besoin fondamental et dépend donc moins de la conjoncture. Parallèlement, la diversité des usages assure une large consolidation du portefeuille.

Sur le plan géographique également, le portefeuille est réparti dans différentes régions de Suisse. Abendrot tient ainsi compte des différents niveaux de loyers, des cadres réglementaires et des risques naturels régionaux.

1 686 215 kWh

Électricité produite



Installations photovoltaïques
1 342 402 kWh



Centrale hydro-électrique de Berthoud
343 813 kWh

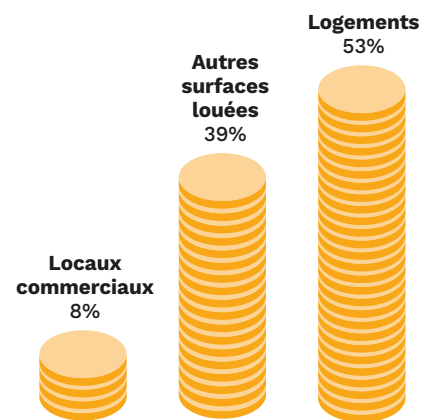
978 177 379 CHF

Volume d'investissement



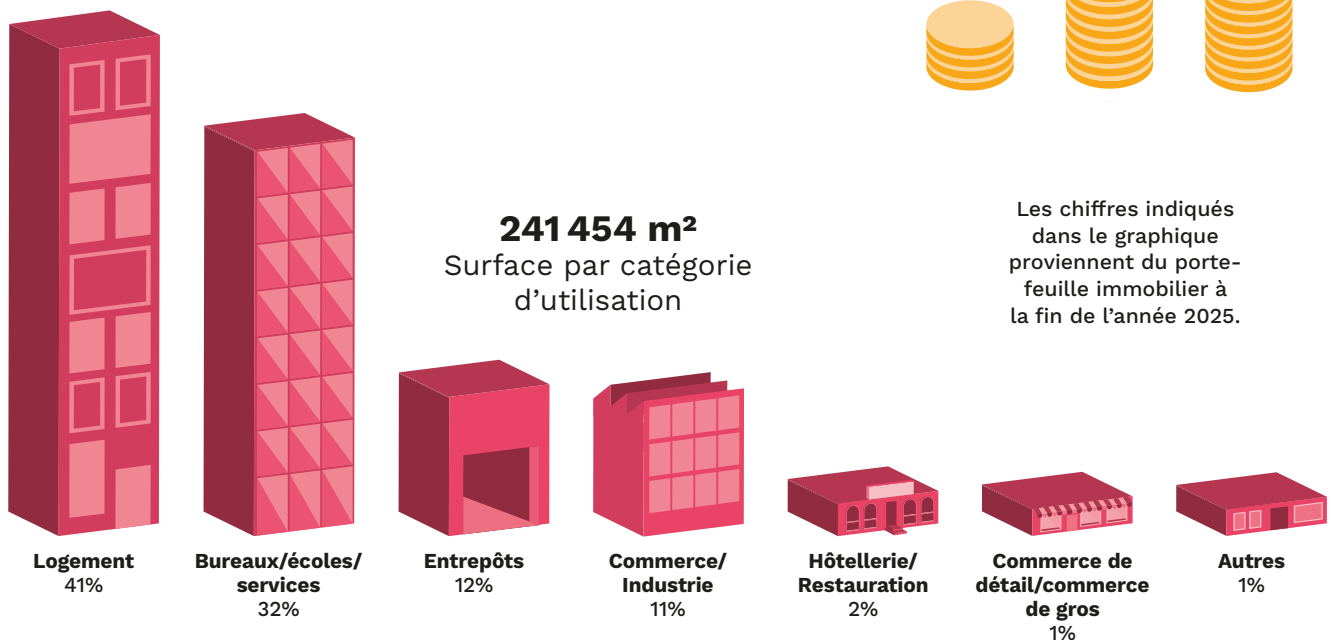
41 692 480 CHF

Loyer par catégorie d'utilisation



241 454 m²

Surface par catégorie d'utilisation



Les chiffres indiqués dans le graphique proviennent du portefeuille immobilier à la fin de l'année 2025.

La 13^e rente AVS fait son apparition

Nous y sommes presque : fin décembre, la 13^e rente AVS sera versée pour la première fois en complément de la rente de décembre. Un « coup de pouce » bienvenu pour toutes les personnes ayant droit à une rente de vieillesse de l'AVS.

Le financement de la 13^e rente AVS n'est toutefois pas encore clair. Au terme de débats houleux, les deux chambres du Parlement se sont prononcées en faveur d'une augmentation de la TVA de 0,4 point de pourcentage. Celle-ci ne couvre toutefois qu'une partie des coûts – et ce, à condition que les électeurs approuvent cette augmentation lors du scrutin du 29 novembre 2026. Afin de couvrir les coûts restants, des mesures supplémentaires doivent être intégrées à la réforme 2030 de l'AVS.

Conséquences de la réforme 2030 de l'AVS sur la prévoyance professionnelle

Le Conseil fédéral a lancé la procédure de consultation relative à la réforme 2030 de l'AVS. Selon le communiqué de l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) du 28 mai 2026, cette réforme vise à garantir la viabilité financière de l'AVS pour la période 2030-2040 et à l'adapter à l'évolution de la société. L'incitation à la retraite anticipée dans le cadre de la prévoyance professionnelle doit être réduite et la durée de la vie active prolongée.

Les principales mesures ayant un impact sur la prévoyance professionnelle :

- Pas de relèvement de l'âge de référence AVS (65 ans) : un relèvement progressif de l'âge minimum de la retraite anticipée de 58 à 63 ans est toutefois prévu dans le 2^e pilier. Une période transitoire s'applique à cet égard.
- Mesures incitatives pour prolonger la vie active : les personnes doivent pouvoir rester assurées même après avoir atteint l'âge de référence, y compris en cas de changement d'employeur. Désormais, la prestation de sortie peut être transférée.
- Plus de flexibilité : les prestations de vieillesse peuvent être différées ou perçues partiellement, les cotisations peuvent continuer à être accumulées, et une réduction du temps de travail doit être possible sans perte au niveau de la prévoyance.

La consultation sur la réforme se poursuit jusqu'au 11 septembre 2026. C'est d'abord au Parlement qu'il appartient de décider de la suite à donner à ce dossier ; s'il adopte le projet, c'est finalement au peuple d'avoir le dernier mot.



Modifications du règlement

Le calcul de la 13^e rente AVS n'a aucune incidence sur les prestations versées par Abendrot. Abendrot a simplement dû préciser, dans son règlement des prestations applicable à compter du 1^{er} août 2026, la définition des montants maximal et minimal de la rente de vieillesse AVS.

Abendrot a modifié son règlement des prestations à compter du 1^{er} août 2026. Les modifications correspondantes peuvent être consultées dans la fiche d'information « Modifications du règlement ».



Voir la fiche d'information
« Modifications du règlement »

Économiser dès maintenant pour en profiter plus tard

Beaucoup de jeunes regardent vers l'avenir, mais rarement jusqu'à leur retraite. La formation, les études, l'entrée dans la vie active ou l'achat d'un premier logement sont leurs priorités immédiates. La prévoyance vieillesse se retrouve donc souvent tout en bas de la liste des choses à faire. Pourtant, le message le plus important réside déjà dans le terme lui-même : il s'agit bien de « PRÉvoyance ». En agissant tôt, on profite plus longtemps des intérêts composés et de la flexibilité.

Lorsqu'on décroche son premier emploi, on ne se préoccupe souvent pas encore de la caisse de retraite. Après tout, la plupart des personnes ont alors moins de 25 ans. Le seul élément visible est souvent la prime de risque figurant sur la fiche de paie. Ce n'est qu'en janvier, après avoir atteint l'âge de 25 ans, lorsque le salaire net diminue soudainement, que l'on y prête peut-être davantage attention : à partir de ce moment-là, des cotisations d'épargne au titre de la LPP sont en effet prélevées. Dans de rares cas, certains employeurs font commencer le processus d'épargne plus tôt, mais au plus tôt à l'âge de 18 ans.

Ta caisse de retraite ne devient donc pas un sujet d'actualité seulement à l'approche de la retraite. Dès ton plus jeune âge, tu peux déjà agir pour ta prévoyance. Voici les points que tu dois connaître et prendre en compte.

Laisse ton argent fructifier

Plus tu commences tôt à constituer un avoir de vieillesse dans ta caisse de retraite, plus ton argent aura le temps de fructifier. En effet, ce ne sont pas seulement tes économies qui rapportent des intérêts, mais aussi les intérêts déjà crédités. Grâce à cet effet des intérêts composés, même de petits montants peuvent faire une grande différence au fil des années.

Événements importants de la vie : ce à quoi tu dois penser

Tu as trouvé ta compagne ou ton compagnon, mais le mariage n'est pas (encore) à l'ordre du jour ? Dans ce cas, pense à déclarer cette personne auprès de la caisse de retraite au moyen d'une déclaration de bénéficiaire. Tu pourras

ainsi la désigner comme bénéficiaire en cas de sinistre, si les conditions sont remplies. Même si vous avez des enfants en commun, il est indispensable de déclarer ta compagne ou ton compagnon auprès de la caisse de retraite.

Important : il ou elle doit également te désigner comme partenaire bénéficiaire auprès de sa propre caisse de retraite.

Temps partiel, emploi supplémentaire ou activité complémentaire : ce qu'il faut savoir

De nos jours, de plus en plus de jeunes travaillent à temps partiel. En effet, les raisons de choisir le temps partiel sont nombreuses : prise en charge d'un proche, formation initiale ou continue en parallèle de l'activité professionnelle, épanouissement personnel ou cumul de plusieurs emplois. Voici les points auxquels tu dois prêter attention :

Des jeunes montrent comment s'organiser pour leur retraite

Alessandro et Fanny t'expliquent comment bien t'organiser dès maintenant pour ta retraite.



Voici ce qui influe ton capital vieillesse

Plus ton avoir de vieillesse est élevé au moment de la retraite, plus ta prestation de vieillesse sera importante. Tu peux choisir entre une rente mensuelle et un versement unique en capital. Essaie donc d'épargner autant que possible, car après la retraite, les revenus diminuent en général.

Les éléments suivants ont une incidence sur ton avoir de vieillesse :

Augmenter l'avoir de vieillesse :

- Cotisations d'épargne (éventuellement avec régime optionnel)
- Intérêts et intérêts composés grâce à une longue durée
- Versements volontaires (peuvent être déduits du revenu imposable)

Réduire l'avoir de vieillesse :

- Retrait anticipé pour le lancement d'une activité indépendante
- Retrait anticipé pour le financement d'un logement
- Partage de la prévoyance en cas de divorce

Certificat de prévoyance, changement d'emploi et prestation de libre passage

Au 1^{er} janvier de chaque année, la caisse de retraite t'envoie ton relevé de prévoyance personnel. Celui-ci indique l'évolution de ton avoir de vieillesse et le montant prévisionnel de ta retraite au moment de ton départ à la retraite. Tu peux accéder à ces informations à tout moment via le portail en ligne Abendrot.

En cas de changement d'employeur, tu dois transférer toi-même ta prestation de libre passage, c'est-à-dire ton avoir de vieillesse accumulé, vers la nouvelle institution de prévoyance ou en donner l'ordre. Si tu ne le fais pas, ton avoir de vieillesse sera transféré, à l'expiration d'un délai de six mois, à la Fondation institution supplétive, sur un compte de libre passage. Ton avoir de vieillesse pourra ensuite être transféré par la Fondation institution supplétive vers la nouvelle institution de prévoyance.

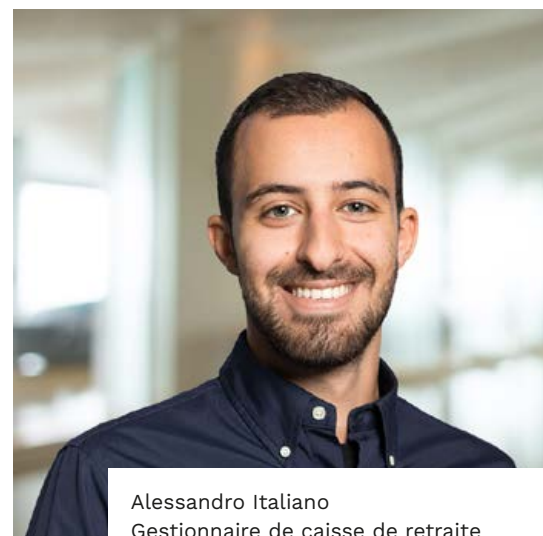
• **Seuil d'entrée** : le seuil légal d'entrée pour les revenus assurés au titre de la LPP est fixé à 22 680 CHF, calculé sur une base annuelle. Dans le cas d'un emploi à temps partiel, il peut arriver que ce seuil d'entrée ne soit pas atteint. Cela a pour conséquence que tu bénéficies d'aucune couverture auprès d'une caisse de retraite. Solution possible : ton employeur peut, en collaboration avec la caisse de retraite, réduire le seuil d'entrée.

• **Déduction de coordination** : renseigne-toi également auprès de ton employeur pour savoir si, en cas de travail à temps partiel, la déduction de coordination dépend du taux d'occupation. Sinon, il se peut qu'une grande partie de ton salaire ne soit pas assurée. Dans le cas où tu exerces plusieurs emplois, cela peut avoir pour conséquence que seule une petite partie de ton salaire est assurée. Solution possible : la différence peut, dans la mesure où les dispositions réglementaires de l'institution de prévoyance concernée le prévoient, être assurée auprès de l'une des caisses de retraite concernées ou auprès de la Fondation institution supplétive.

• **Plan d'épargne optionnel** : demande à ton employeur s'il existe des plans d'épargne optionnels flexibles : il s'agit en quelque sorte d'un mini-versement mensuel prélevé directement sur ton salaire. Ces cotisations d'épargne supplémentaires peuvent être versées à titre volontaire si l'employeur prend en charge plus de 50% des cotisations et propose un plan d'épargne optionnel.



Fanny Ziegler
Gestionnaire de caisse de retraite



Alessandro Italiano
Gestionnaire de caisse de retraite



Pour en savoir plus sur ce sujet, consulte l'article « Le système de prévoyance expliqué simplement ».

Un départ, deux nouvelles élections et de nombreuses perspectives

Une chaleur estivale étouffante à l'extérieur, des températures un peu plus fraîches à l'intérieur et une ambiance empreinte d'espoir : le 23 juin, environ 196 délégués, invités et collaborateurs se sont réunis à l'Église Saint-Paul à l'occasion de la 42^e assemblée des délégués d'Abendrot.

La responsabilité dans des temps mouvementés

Markus Staub, président du Conseil de Fondation, a ouvert l'assemblée en dressant un état des lieux de la situation mondiale actuelle. Il a évoqué la polarisation de la société, l'influence des réseaux sociaux ainsi que la tendance à dénigrer systématiquement les institutions. C'est précisément en période d'incertitude qu'il faut adopter une vision à long terme et défendre avec cohérence la dignité humaine, la cohésion sociale ainsi que les valeurs écologiques et sociales.

Il a ensuite présenté les résultats de l'exercice 2025. Grâce à cette évolution positive, des prestations exceptionnelles ont pu être versées aux assurés : une rémunération de 5,5% sur l'épargne ainsi qu'une rente complémentaire unique pour les bénéficiaires de rente. Pour Markus Staub, cette assemblée a également marqué une étape importante sur le plan personnel : après 16 ans au sein du Conseil de Fondation, celle-ci était sa dernière en tant que dirigeant.

Stephan Bannwart, membre de la direction, a présenté les principaux chiffres clés. Particulièrement impressionnant : grâce à l'effet des intérêts composés sur les placements, 100 francs sont devenus 151 francs depuis 2015. À la fin du mois de mai 2026, la performance s'élevait à 3,0% et le taux de couverture à 117,4%.

Investir avec clairvoyance

Lors d'un entretien avec Martina Pongratz, Markus Staub est revenu sur les décisions marquantes de son mandat. L'accent a été mis sur la mise en place des comités d'investissement et sur l'implication d'experts externes, qui ont considérablement renforcé la mise en œuvre de la stratégie de développement durable.

Dans le domaine immobilier, Claudio Miozzari a évoqué le site de Laufen, dont la reconstruction après l'incendie de 2020 est retardée par des interrogations concernant la contamination aux PFAS. Parallèlement, la communication des autorités fin 2025 a suscité des irritations, car elle a donné l'impression erronée qu'Abendrot était responsable de ces retards.

Son rôle de bailleur soucieux du développement durable s'est également affirmé dans un contexte de tensions : en dépit de la hausse du taux d'intérêt de référence, Abendrot a choisi de manière délibérée de ne pas procéder à un nouvel ajustement des loyers afin de ne pas imposer aux locataires deux augmentations successives en peu de temps. Le fait que le taux d'intérêt de référence ait ensuite baissé, rendant cet ajustement superflu, a confirmé le bien-fondé de cette décision. La première enquête auprès des locataires (voir page 11) s'est par ailleurs révélée très positive.



Markus Staub, président du Conseil de Fondation, souhaite la bienvenue aux délégués.

Croissance, règlements et distinction

La directrice générale, Enza Bögli, a présenté un bilan de la croissance, les nouvelles stratégies de prospection de clients ainsi que les modifications apportées au règlement de prévoyance. Les délégués ont approuvé une modification concernant la rente de partenaire. La nouvelle réassurance est entrée en vigueur début 2026. Le prix de l'innovation décerné lors du comparatif des caisses de retraite 2026 pour le parcours d'impact numérique d'Abendrot a été particulièrement réjouissant.

Élections et départs

L'élection des membres du Conseil de Fondation était à l'ordre du jour. Suite à la démission de Vojin Rakic et au départ de Markus Staub, deux sièges devaient être pourvus. Philipp Bolt et Claudia Nicetto ont été élus et accueillis par des applaudissements.

L'hommage rendu à Markus Staub par Simone Emmel, membre du Conseil de Fondation, a été un moment fort. Elle a souligné ses 16 années d'engagement ainsi que ses contributions marquantes en tant que président, vice-président et membre du comité d'investissement.

Échange libre et clôture

Des questions critiques ont également été soulevées : la collaboration avec une banque dont la famille est impliquée dans des conditions de travail déplorables dans le secteur de la production bananière a été abordée en séance plénière. Le Conseil de Fondation a pris note de cette remarque et a confirmé que cette question avait déjà fait l'objet d'une discussion en interne et qu'elle était prise très au sérieux.

Pour clôturer la manifestation, Matthias Colombini a fait résonner une nouvelle fois sa cornemuse, avant que l'assemblée ne se disperse pour un apéritif dans le parc de l'Église Saint-Paul. Une file d'attente s'est rapidement formée devant le camion de glaces et n'a cessé de raccourcir – malgré la chaleur estivale, l'ambiance était détendue et animée.



Toutes les photos de
l'assemblée des délégués



Markus Staub a souhaité la bienvenue à Philipp Bolt et Claudia Nicetto.



L'assemblée des délégués s'est terminée par un apéritif estival en plein air.



Date limite importante concernant la prochaine assemblée des délégués

Les motions générales peuvent être soumises à l'assemblée des délégués jusqu'au 21 avril 2027 (deux mois avant l'assemblée des délégués).

Passation de pouvoir au sein du Conseil de Fondation

Markus Staub a présidé le Conseil de Fondation pendant cinq ans et demi ; il passe désormais le relais à Urs Bieri. Membre du conseil depuis 2009, Markus Staub a mené Abendrot vers une transformation approfondie. Dans cet entretien, il revient sur son mandat, tandis que son successeur explique les orientations qu'il souhaite donner à l'avenir.

Urs, que souhaites-tu préserver – et dans quels domaines souhaites-tu apporter des changements ?

Une caisse de retraite n'est pas une start-up où l'on discute chaque semaine, sans idées préconçues, d'un nouveau modèle économique. Il s'agit d'une structure qui doit garantir de manière fiable et à long terme la prévoyance vieillesse de nos bénéficiaires. Nous sommes toutefois également convaincus que notre prévoyance vieillesse ne sera assurée à long terme que si nous orientons nos actions économiques et sociales vers le développement durable. Par le passé, Abendrot a parfaitement réussi à allier rentabilité et investissements durables axés sur l'impact. Nous continuons donc à avancer, en mettant l'accent tant sur des approches nouvelles que sur des méthodes éprouvées.

Qu'est-ce qui est vraiment important pour toi dans ta collaboration avec le Conseil de Fondation et la direction ?

Le Conseil de Fondation d'une caisse de retraite est un organe de milice. Je le conçois comme une instance de discussion et de décision au sein de laquelle le secrétariat, les membres du Conseil de Fondation et les experts apportent leurs points de vue et leurs expériences individuels au service d'un bien commun. En tant que président, je considère que ma mission principale est de permettre ce dialogue d'égal à égal. Je conçois donc davantage mon rôle comme celui d'un modérateur que comme celui d'un décideur.

Que souhaiterais-tu constater dans quelques années pour réaliser que tu as fait bouger les choses ?

Abendrot est devenue une marque. C'est une caisse de retraite riche en traditions et dotée d'une identité bien affirmée. Les traditions doivent être régulièrement remises en question dans un esprit constructif ; une identité doit servir de guide, mais ne doit pas constituer une entrave. En tant que président du Conseil de Fondation, je considère que ma mission consiste à contribuer à instaurer un climat propice à la remise en question et à la discussion au sein du conseil – et je m'évaluerai moi-même à cet égard dans quelques années.



Lire l'interview complète avec Urs Bieri



Urs Bieri et Markus Staub

Markus, quelle a été la période la plus marquante de ton mandat ?

La phase la plus marquante, et de loin, de mes cinq ans et demi à la présidence a été le processus d'élaboration de la stratégie, mené avec l'aide d'un accompagnateur externe. Au sein du comité stratégique, nous sommes parvenus, parfois au prix de vives tensions, à harmoniser des visions divergentes et à définir et adopter avec succès des objectifs communs. Je garde également un souvenir inoubliable de la décision relative au versement d'une pension supplémentaire unique – à cette occasion, j'ai dû, de manière inattendue, prendre la première décision de partage de l'histoire d'Abendrot.

Comment Abendrot a-t-elle évolué au cours de cette période ?

Depuis mon élection au Conseil de Fondation, le total du bilan d'Abendrot est passé de 700 millions à plus de 3 milliards de francs. Au cours de ces 16 années, de plus en plus de processus ont été numérisés et automatisés, et des guides ont été élaborés. Les comités d'investissement, la communication et la présence en ligne ont été professionnalisés. Grâce à la délégation des pouvoirs de décision aux comités d'investissement, le Conseil de Fondation peut aujourd'hui se concentrer davantage sur ses missions stratégiques.

Quel conseil donnerais-tu à ton successeur ?

Je souhaite à mon successeur de rester serein et confiant, en sachant que les solutions viables doivent pouvoir mûrir et ne doivent pas être prises à la hâte. De nombreuses décisions ne sont pas aussi urgentes qu'elles peuvent le paraître à première vue. Je lui souhaite également que les membres du Conseil de Fondation continuent à faire valoir avec engagement leurs différents points de vue, à poser des questions et à approfondir les sujets de manière critique, afin que des décisions solides puissent être prises.



Lire l'interview complète avec Markus Staub

Cher Markus

En 2009, tu as été élu au Conseil de Fondation et, au cours des cinq ans et demi qui ont suivi, tu as dirigé Abendrot en tant que président – avec réflexion, calme et clairvoyance. Pendant douze ans, au sein du comité de placement chargé des titres, tu t'es engagé en faveur d'investissements dans les pays du Sud et d'une large diversification. C'est en grande partie grâce à toi si nos placements dans ce domaine s'élèvent aujourd'hui à pas moins de 10% et si nous finançons des microcrédits.

Tu as minutieusement analysé les nouveaux placements – qu'il s'agisse de titres ou de biens immobiliers – et évalué les risques afin de prendre les meilleures décisions possibles pour Abendrot. Tu as toujours eu conscience que nos placements nous permettent de générer les ressources nécessaires pour honorer nos engagements envers les bénéficiaires. En tant que représentant du personnel, tu t'es battu sans relâche pour que les dispositions soient claires et compréhensibles. Grâce à ton esprit de conciliation, nous avons toujours trouvé des solutions communes.

Ta vision d'ensemble, ton attitude réfléchie et fédératrice ainsi que ton grand engagement ont marqué Abendrot sur le long terme. Nous te remercions chaleureusement pour ton engagement de longue date, tes précieuses contributions et te souhaitons tout le meilleur pour l'avenir.

Le Conseil de Fondation, également au nom des bureaux et des collaborateurs d'Abendrot



Simone Emmel, membre du Conseil de Fondation, rend hommage au président sortant lors de l'AG de 2026.

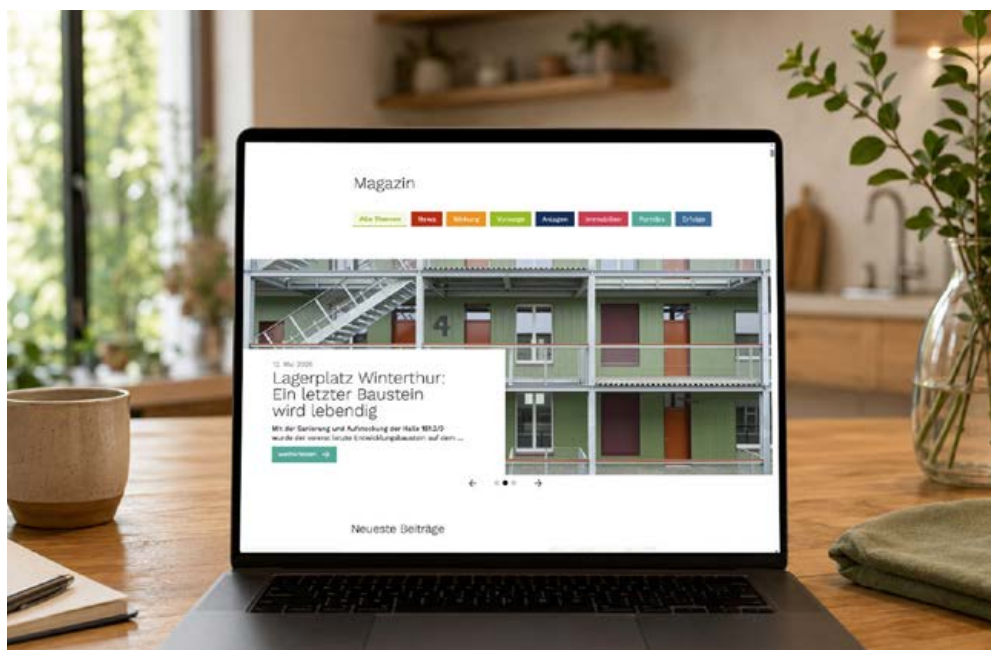
Le nouveau magazine numérique d'Abendrot

Sur notre site internet, la rubrique « Actualités » est devenue « Magazine ». Vous y trouverez désormais régulièrement des articles consacrés à la prévoyance durable, aux investissements responsables, à l'immobilier ainsi qu'à l'impact de nos investissements – présentés de manière claire, inspirante et facilement accessible.

Grâce à une navigation thématique claire, une conception moderne et l'intégration de vidéos et de podcasts, vous accédez rapidement aux contenus qui vous intéressent. Qu'il s'agisse d'un dossier de fond, d'une interview, d'un article spécialisé ou d'une nouvelle brève, ce magazine numérique rassemble des connaissances, des récits et des informations d'actualité.



Découvrez l'univers du nouveau magazine Abendrot.



Restez informé

Pas de publicité, mais des informations utiles sur les thèmes de la prévoyance, sur nos placements et nos projets immobiliers directement dans votre boîte mail. Abonnez-vous dès maintenant !



Abonnez-vous à notre bulletin d'information



ou suivez-nous sur LinkedIn

Éditrice et rédaction

Fondation Abendrot
Güterstrasse 133
Case postale, 4002 Bâle
stiftung@abendrot.ch
abendrot.ch

Conception : Weissgrund AG, weissgrund.ch

Photographie :

p. 3 : Claude Giger | p. 3/11/15 : Raphaela Graf | p. 9 : portrait mis à disposition | p. 13 : Getty Images | p. 14 : unsplash | p. 16/17/18/19 : Giancarlo Rossi | p. 20 : Cornelia Spahr

Illustration : Couverture, p. 6/7 : Joël Roth

Impression : Steudler Press AG, steudlerpress.ch

Papier : Perlen Value, 100% papier suisse recyclé

Tirage : 960 exemplaires